



Payement de dettes d'une école

Par **Edraum**, le **04/12/2016 à 20:01**

Bonjour,*
Je viens vers vous parce que j'ai un gros problème :
En Décembre 2015, voulant me reconvertir professionnellement, je me suis inscrite à une formation payante de 5.000 €.
Seulement six mois plus tard, je me suis rendue compte que je n'avais en fait pas les moyens financiers d'assumer cette formation, j'avais déjà payé le premier trimestre mais j'ai ensuite arrêté d'aller en cours et je les ai informé que je résiliais. Le problème étant que la période de rétractation est largement dépassée et que depuis l'école, me relance pour régler une dette de 1.575 €. (525 € de frais d'annulation plus 1.050 euro pour le second trimestre que je n'ai quasiment pas suivi).
Je voudrais donc savoir ce que je peux faire parce que je suis à découvert et je n'ai aucun revenu.
Merci de bien vouloir me répondre, je suis dans une angoisse monstrueuse.
Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/12/2016 à 20:42**

Bsr,
Sauf cas de force majeure, vous ne pouvez pas éviter les frais contractuels.
Si vous n'avez aucun revenu, voyez si vous pouvez déposer un dossier de surendettement afin d'obtenir un moratoire et régler de petites sommes sans que les frais ne viennent augmenter votre dette.